

ETUDE
MISE EN OEUVRE DU FEDER 2014-2020 ET 2021-2027
EN FRANCE METROPOLITAINE
ÉLÉMENTS DE PRÉCONISATIONS - APPROCHE THÉMATIQUE

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la programmation du FEDER 2014-2020 en métropole

Phase 2 : Diagnostics en vue de la programmation 2021-2027 du FEDER en métropole

➔ Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation FEDER en métropole en 2021-2027

RAPPORT FINAL
JUIN 2020

SOMMAIRE

Partie 1 : Cadre d'intervention du FEDER pour 2021-2027.....	4
Chemin de la réussite.....	5
Tableau récapitulatif des préconisations	6
Partie 2 : Fiches de préconisations.....	12
N° 1 - Accompagnement technique et financier de la rénovation du logement privé individuel et collectif ...	12
N° 2 – Rénovation des grands équipements publics (dont enseignement)	15
N° 3 – Rénovation des bâtiments publics (hors grands équipements)	18
N° 4 – Développement des énergies renouvelables « innovantes » (marines, hydrogène, thalassothermie, ...) ou de l'innovation dans des énergies renouvelables « mûres ».....	21
N° 5 – Système intelligent de distribution et stockage de l'énergie basse et moyenne tensions	24
Annexes.....	26
Synthèse des enjeux de la programmation sur l'efficacité énergétique du logement	26
Synthèse des enjeux de la programmation sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics.....	27
Synthèse des enjeux de la programmation sur la production et la distribution d'énergies renouvelables et de récupération.....	28
Synthèse des enjeux de la programmation sur l'efficacité énergétique des entreprises	29

Partie 1 : Cadre d'intervention du FEDER pour 2021-2027

Ce dernier rapport présente les pistes d'actions pour la programmation 2021-2027 ainsi que des préconisations visant à améliorer, amplifier ou s'orienter vers de nouvelles actions. Ces pistes d'actions sont regroupées par **objectif spécifique de la future période de programmation**. Elles visent toutes à renforcer la dynamique de programmation et la contribution aux objectifs stratégiques.

Ces pistes d'actions et préconisations sont laissées à la libre appréciation des autorités de gestion et de leurs choix stratégiques sur la prochaine programmation.

Les pistes d'actions identifiées peuvent concerner :

- La **reconduction** d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020 ;
- La reconduction d'un type d'actions nécessitant **une amélioration de leur mise en œuvre**. Cela concerne des types d'actions sur lesquelles une continuité semble pertinente, mais dont la mise en œuvre pourrait être améliorée en levant des points de blocage opérationnels ;
- Une reconduction des types d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020, en envisageant **une massification de leur programmation** ;
- Une **nouvelle proposition de type d'actions**, répondant à un **enjeu « émergent »** identifié dans le cadre de la mise à jour du diagnostic ou bien présents dans le nouveau cadre européen 2021-2027.

Ces dernières sont synthétisées dans le cadre logique d'intervention en page suivante.

Certaines de ces préconisations font l'objet d'une « fiche préconisation ». Ces fiches sont élaborées pour les préconisations dites « nouvelles » ou reflétant un enjeu déterminant de la prochaine période de programmation sur la thématique de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

CHEMIN DE LA REUSSITE

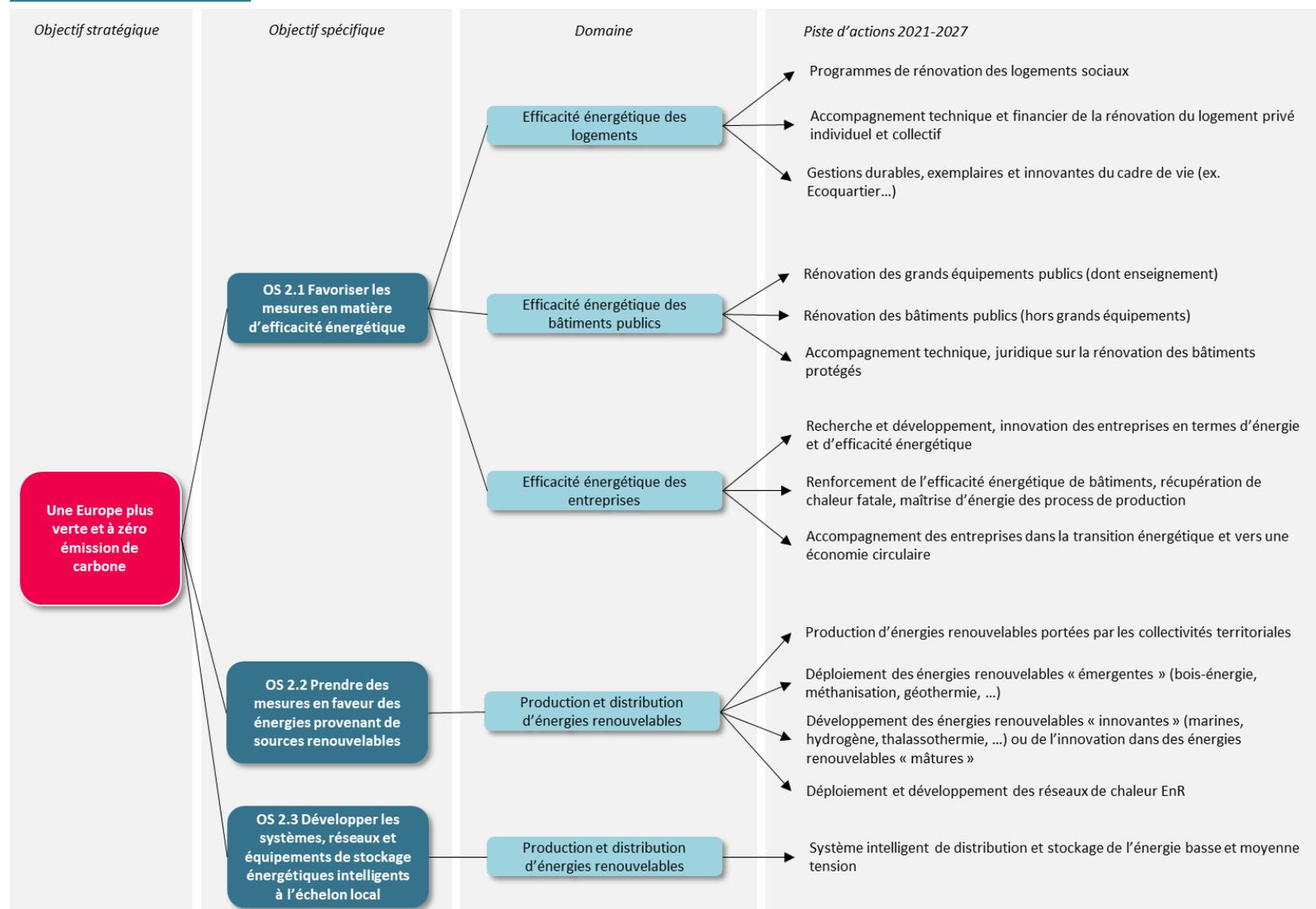


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS

PRÉCONISATIONS AUX AUTORITÉS DE GESTION				
Domaine	Objectif spécifique concerné	Piste d'actions	Préconisation	Degré de priorité et de freins identifiés
Efficacité énergétique des logements	2.1	Programmes de rénovation des logements sociaux	Reconduction / amélioration	<p><u>Pistes d'amélioration envisagées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un état des lieux du logement social en amont de la programmation 2021-2027 • Poursuivre le dialogue avec les bailleurs aguerris (en s'appuyant notamment sur leurs représentants) et sensibiliser, former voire accompagner les bailleurs moins structurés à solliciter des fonds européens. Par exemple, faciliter la visibilité des travaux éligibles en publiant un guide de ces derniers (exemple de la Région Bretagne) • Cibler prioritairement des programmes de rénovation « globales » plus efficaces en termes de gains énergétiques et climatiques sans s'interdire le cofinancement de la rénovation par étape (lorsque que la rénovation pas globale n'est pas possible) tout en visant des gains énergétiques éligibles à d'autres cofinancements. Se fixer des critères de réussite de chacune d'entre elles en s'appuyant sur les dispositifs de « passeport à la rénovation » ou de « passeport énergétique ». • Tendre vers une mise en cohérence des démarches entre les cofinanceurs (notamment entre le prêt éco-PLS de la Banque des Territoires et le FEDER) en facilitant des instructions communes par la définition de critère d'éligibilité compatibles, voire en mettant en place un dossier unique.
	2.1	Accompagnement technique et financier de la rénovation du logement privé individuel et collectif	Amélioration /Nouveauté	<u>FICHE PRECONISATION N°1</u>
	2.1	Gestion durable exemplaires et innovantes du cadre de vie (ex. Ecoquartier...)	Reconduction	<p><u>Pistes d'amélioration envisagées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les démarches d'aménagement et de gestion durable et exemplaire des espaces dans le cadre d'opérations globales (ex. Ecoquartier/ANRU) au titre de la contribution règlementaire au développement urbain durable et intégré.

PRÉCONISATIONS AUX AUTORITÉS DE GESTION				
Domaine	Objectif spécifique concerné	Piste d'actions	Préconisation	Degré de priorité et de freins identifiés
Efficacité énergétique des bâtiments publics	2.1	Rénovation des grands équipements publics (dont enseignement)	Amélioration	<u>FICHE PRECONISATION N°2</u>
	2.1	Rénovation des bâtiments publics (hors grands équipements)	Amélioration	<u>FICHE PRECONISATION N°3</u>
Production et distribution d'énergies renouvelables et de récupération	2.2	Production d'énergies renouvelables portées par les collectivités territoriales	Amélioration	<p><u>Pistes d'amélioration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers une mise en cohérence des programmes opérationnels avec la réglementation européenne (pas de revente) • Cibler les types de projets éligibles (autoconsommation) <p><u>Point de vigilance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les investissements productifs (engendrant une création de la valeur pour l'entreprise) qui ne sont pas en collaboration avec une petite ou moyenne entreprise (PME) ne sont pas éligibles. Sont éligibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les projets de RDI ; ○ Les projets d'infrastructures ; ○ Les investissements productifs (PME) ; ○ Les activités de conseil.
	2.2	Déploiement des énergies renouvelables « émergentes » (bois-énergie, méthanisation, géothermie, ...)	Reconduction/Amélioration	<p><u>Pistes d'amélioration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une cohérence de la programmation sur les énergies renouvelables avec les stratégies énergétiques régionales et les besoins en approvisionnement en biogaz du secteur des transports (disposer d'un état des lieux de départ au niveau régional ou s'appuyer sur les stratégies régionales) • S'appuyer sur des dynamiques locales de développement des EnR qui favorisent l'émergence de projets • Ouvrir la possibilité d'avoir recours aux instruments financiers (régionaux, multi régionaux voire nationaux) pour assurer une aide au déploiement via des prêts <p><u>Point de vigilance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les investissements productifs (engendrant une création de la valeur pour l'entreprise) qui ne sont pas en collaboration avec une petite ou moyenne entreprise (PME) ne sont pas éligibles. Sont éligibles :

PRÉCONISATIONS AUX AUTORITÉS DE GESTION				
Domaine	Objectif spécifique concerné	Piste d'actions	Préconisation	Degré de priorité et de freins identifiés
				<ul style="list-style-type: none"> ○ Les projets de RDI ; ○ Les projets d'infrastructures ; ○ Les investissements productifs (PME) ; ○ Les activités de conseil.
	2.2	Développement des énergies renouvelables « innovantes » (marines, hydrogène, thalassothermie, ...) ou de l'innovation dans des énergies renouvelables « mûres »	Amplification	<u>FICHE PRECONISATION N°4</u>
	2.2	Déploiement et développement des réseaux de chaleur EnR&R	Reconduction	<u>Pistes d'amélioration :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Affirmer le financement des projets de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération ● Coordonner le financement des projets avec l'ADEME (appel à projet conjoint, ...)
	2.3	Système intelligent de distribution et stockage de l'énergie basse et moyenne tension	Amplification	<u>FICHE PRECONISATION N°5</u>

PRÉCONISATIONS AUX AUTORITÉS DE GESTION				
Domaine	Objectif spécifique concerné	Piste d'actions	Préconisation	Degré de priorité et de freins identifiés
Efficacité énergétique et énergies renouvelables dans les entreprises	2.1	Recherche et développement, innovation des entreprises en termes d'énergie et d'efficacité énergétique	Reconduction	<p><u>Pistes d'amélioration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier la démarche de mobilisation du FEDER par les entreprises en agissant en cohérence et en synergie avec les autres sources de cofinancement (programme Horizon 2020, prêt de le Bpifrance, ...) • Envisager davantage de mécanismes financiers sur les projets de R&D proche de la maturité, le développement et l'innovation de la transition énergétique des entreprises et la structuration des filières de l'économie circulaire pour les entreprises • Sécuriser les possibilités de financement au regard de l'évolution possible du règlement européen sur l'éligibilité des entreprises au FEDER sur cette thématique (cf. liste des opérations éligibles dans le point de vigilance ci-dessous) • Accroître la visibilité du FEDER auprès des entreprises en s'appuyant sur les relais Pôles de compétitivités, clusters, écosystème de l'innovation, etc.) <p><u>Point de vigilance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les investissements productifs (engendrant une création de la valeur pour l'entreprise) qui ne sont pas en collaboration avec une petite ou moyenne entreprise (PME) ne sont pas éligibles. Sont éligibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les projets de RDI ; ○ Les projets d'infrastructures ; ○ Les investissements productifs (PME) ; ○ Les activités de conseil.
	2.1	Renforcement de l'efficacité énergétique de bâtiments, récupération de chaleur fatale, maîtrise d'énergie des process de production	Reconduction	<p><u>Pistes d'amélioration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une communication évidente à améliorer avec les organismes financiers (Bpifrance, ...) pour optimiser l'action sur les entreprises : meilleure calibrage des fonds, visibilité, pilotage des fonds

PRÉCONISATIONS AUX AUTORITÉS DE GESTION				
Domaine	Objectif spécifique concerné	Piste d'actions	Préconisation	Degré de priorité et de freins identifiés
	2.1	Accompagnement des entreprises dans la transition énergétique et vers une économie circulaire	Amélioration / Nouvelle	<p><u>Pistes d'amélioration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer la programmation et sensibiliser les entreprises à la transition énergétique et vers une économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ S'appuyer sur les relais d'information des entreprises (Pôle de compétitivité, Organisme financiers, CCI, ...) pour relayer le FEDER en leur présentant les actions éligibles lors d'une réunion en début de programmation ○ Former les relais d'information au montage de dossier FEDER afin que ces derniers puissent à leur tour accompagner les entreprises • Faire monter en compétence les entreprises sur la thématique de l'efficacité énergétique et de l'économie circulaire en accompagnant leur transition : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ouvrir les dispositifs d'accompagnement / de formation et de financement aux projets d'économie circulaire, dans certaines régions pour couvrir ces projets ○ Cofinancer des programmes de sensibilisation aux économies d'énergies en entreprises (conseiller info-energie, maîtrise de l'énergie, énergie renouvelables, conseiller en énergie partagé, ...)

PRÉCONISATIONS NATIONALES				
Domaine	Objectif spécifique concerné	Piste d'actions	Préconisation	Degré de priorité et de freins identifiés
Efficacité énergétique des logements	2.1	Programmes de rénovation des logements sociaux	Reconduction / amélioration	Réfléchir, au niveau national, à la mise en cohérence les calendriers nationaux (notamment ANRU) avec la prochaine programmation
	2.1	Programmes de rénovation des logements	Amélioration	Créer un groupe de travail au niveau national afin de vérifier la possibilité d'utilisation d'Option de Coûts Simplifiés pour la rénovation énergétique des logements sociaux. Envisager un élargissement du sujet sur la rénovation énergétique du logement de manière générale (y compris logement privé).
Production et distribution d'énergies renouvelables et de récupération	2.2	Déploiement des énergies renouvelables « émergentes » (bois-énergie, méthanisation, géothermie, ...)	Reconduction/Amélioration	Tendre vers une fluidification de la démarche de mobilisation des cofinancements ADEME/FEDER par les porteurs de projet
Efficacité énergétique des bâtiments publics	2.1	Rénovation des bâtiments publics (hors grands équipements)	Nouvelle	- Lancer une réflexion sur l'intervention du FEDER dans les dispositifs « d'intracting » de la CDC. <i>Le dispositif « d'intracting », en cours de réflexion à la CDC, est une avance remboursable par les gains énergétiques générés par la mise en œuvre d'actions de performance énergétique sur les bâtiments publics. Le dispositif développé par la caisse des dépôts et consignations, basé sur des modèles allemands, fonctionne sur le même principe que les sociétés de tiers-financement pour la rénovation du logement privé. Les conditions de sa réalisation reposent sur la mise en place d'un outil de comptabilité analytique.</i>
	2.1	Accompagnement technique, juridique sur la rénovation des bâtiments protégés	Nouvelle	Mettre en place une cellule spécifique de travail au niveau national sur la question de la rénovation globale des bâtiments protégés (MH) et sur l'intégration des EnR&R en s'appuyant sur la démarche Effnergie Patrimoine.

Partie 2 : Fiches de préconisations

N° 1 - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA RENOVATION DU LOGEMENT PRIVE

INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Type de préconisation :

- **Préconisations d'amélioration**
- **Préconisations d'amplification**
- **Préconisations nouvelles**

A / CONTEXTE ET ENJEUX

CONTEXTE :

- Des **propriétaires privés difficiles à atteindre** via le FEDER : petits montants, publics « cibles » très diffus... et des programmes de rénovation lents et **complexes à monter avec les copropriétés privées**
- Un **besoin de co-financement de l'accompagnement technique des particuliers** à la rénovation privée à positionner dans le cadre de la mise en place du récent « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) cofinancé par des certificats d'économie d'énergie (CEE), à hauteur de 200 millions d'euros au niveau national et suivant une logique de rémunération à la performance et à décliner localement dans le cadre de Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE), d'Espaces Info Energie
- Une **difficulté à construire des instruments financiers** en raison d'un public éligible trop réduit, conséquence de l'orientation communautaire à concentrer les financements sur les ménages les plus modestes, ce qui ne permet pas d'assurer la viabilité d'un instrument financier (pas de nivellement du risque, l'outil est tourné vers un public risqué)
- Un **manque de compétences techniques** de certaines Régions dans les champs de l'efficacité énergétique et de l'ingénierie financière pour suivre et instruire les dossiers, voire pour développer de nouveaux outils (ex. instruments financiers spécifiques) ;
- Des besoins de contributions à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur résidentiel social et privé ciblé par l'annexe D du rapport Pays comme « hautement prioritaires ».

ENJEUX :

- Soutenir le financement de l'efficacité énergétique du logement privé en mettant en place des dispositifs de financement (prêt) adaptés aux petites opérations → enjeu de massification
- Améliorer l'accompagnement des porteurs de projets de l'efficacité énergétique du logement privé en adaptant cet accompagnement au type de logements (individuel / collectif) → enjeu de massification

B / TYPES D' ACTIONS CONCERNES

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS :

- Financement de la rénovation du logement privé collectif (copropriétés) et individuel
- Accompagnement technique : conseils, ingénierie, montée en compétences des différents acteurs et corps de métiers du bâtiment en matière de rénovation énergétique, sensibilisation aux économies d'énergie

OBJECTIF SPECIFIQUE 2021-2027 VISE : OS 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

RESULTATS ATTENDUS :

Mise en place de dispositifs de financement permettant d'accélérer la transition énergétique du parc privé

Mise à disposition de dispositifs d'accompagnement et de conseils techniques facilitant la mobilisation du FEDER et le passage à l'acte

REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●●●○

REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●○○○

C/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

a. Aspect réglementaire :

- **Sécuriser le cofinancement des dispositifs locaux d'accompagnement et de conseil aux particuliers ayant fait l'objet d'une alerte dans le cadre de l'état des lieux**
 - Réfléchir à la pertinence d'une OCS pour cofinancer les structures de conseil et d'accompagnement technique.
 - Donner de la visibilité au FEDER via le conseil auprès des particuliers

b. Approche financière :

- **Disposer d'un état des lieux des copropriétés et du logement privé individuel et des besoins de financement de la rénovation énergétique en amont du calibrage de l'enveloppe :**
 - Disposer d'un inventaire du patrimoine bâti résidentiel public et privé en amont de la programmation du FEDER permettrait notamment d'ajuster les critères d'éligibilité aux besoins du territoire en termes de rénovation énergétique du bâti (thermographie de tissus urbains types, analyse des DPE, PLH/PCAET) en s'appuyant notamment sur les états des lieux réalisés par les cellules économiques de la construction, les états des lieux sur les copropriétés dégradés ou encore sur les données du futurs observatoire national de la rénovation énergétique ;
 - Identifier les dispositifs d'accompagnement et de financement nationaux, régionaux et recenser les critères précis d'allocation d'aides définis par les principaux cofinanceurs du secteur du logement privé
 - Maximiser l'efficacité du FEDER en établissant un programme de travaux éligibles au regard des deux points précédents afin de renforcer les synergies entre le FEDER et les autres sources de cofinancement
 - Maquetter une enveloppe pour la rénovation du parc de logements privés individuels et collectifs répondant à l'enjeu régional de rénovation. Sur le logement privé collectif, prendre en compte le degré de maturité des projets pour calibrer l'enveloppe, les délais d'émergence de ces projets étant longs.

c. Aspect de gestion pour l'autorité de gestion :

- **Envisager la mise en place d'instruments financiers via l'appui au financement (prêt) de la rénovation du logement privé collectif (copropriétés) et individuel :**
 - Prévoir l'intervention des FESI sous forme d'instrument financier dans les PO
 - Lancer une réflexion avec les directions opérationnelles (Environnement, Economie...) et les directions Europe sur la création d'un instrument financier régional ou multirégional. Pour rappel, l'intérêt d'un dispositif multirégional est à la fois d'augmenter le volume de l'enveloppe mais aussi de démultiplier les compétences
 - Réaliser une évaluation ex-ante à la mise en place d'instruments financiers permettant d'identifier l'outil financier le plus adapté pour intervenir sur les logements privés
 - Pour répondre aux exigences réglementaires actuelles (AP 2014-2020) définir des critères précis d'allocation d'aides tels que ceux définis par l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) ou ceux définis pour l'obtention de la prime rénovation énergétique au niveau national :
 - Le type de population
 - Le type de logements bénéficiaires
 - Orienter le FEDER sur des solutions de financement et d'accompagnement basées sur le fonctionnement des sociétés de tiers-financement (ex. Picardie Pass Rénovation, Île-de-France Energies, ...) en positionnant le compartiment FEDER sur les logements et les ménages ciblés par les PO.
 - Participer au groupe de travail piloté par l'ANCT en s'appuyant notamment sur les retours d'expérience existants (ex. Hauts-de-France)

RECAPITULATIF DE LA FAISABILITE

Niveau de faisabilité : ●●○○

Identification des avantages, inconvénients et points de vigilance :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Des appuis techniques et des retours d'expérience sur la mise en place d'instruments financiers dans ce domaine- Des retours d'expérience variés pour cofinancer, avec du FEDER, le conseil à la rénovation et la maîtrise de l'énergie	<ul style="list-style-type: none">- L'obligation de s'appuyer sur des structures intermédiaires (STF, plateformes...) → absence de cofinancement direct- Des instruments financiers complexes et lourds à mettre en place- Maturité longue des projets de logements privés collectifs à prendre en compte dans le calibrage de l'enveloppe financière
<p>POINTS DE VIGILANCE :</p> <ul style="list-style-type: none">○ L'annexe D limite l'intervention du FEDER sur les propriétaires à faibles revenus○ Sécuriser le cofinancement des EIE/PTRE dans le cadre du programme SARE○ Difficulté à renseigner les indicateurs de résultats prévus sur la période 2021-2027	

N° 2 – RENOVATION DES GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS (DONT ENSEIGNEMENT)

Type de préconisation :

- **Préconisations d'amélioration**
- **Préconisations d'amplification**
- **Préconisations nouvelles**

Dans le respect de la réglementation en vigueur à venir (cf. arrêtés d'application du décret tertiaire à venir)

A / CONTEXTE ET ENJEUX

CONTEXTE :

- Des objectifs de performance énergétique fixés dans les Programmes Opérationnels pouvant s'avérer difficile à respecter
- Complexité technique des projets ne facilitant pas leur émergence
- Contrainte de performances énergétiques (lien avec le cadre de performance)
- Absence de consommation de référence pour certaines infrastructures
- Une intervention du FEDER majoritairement centrée sur les collèges et les groupes scolaires
- Un besoin de financement public de l'efficacité énergétique des lycées et des universités

ENJEUX :

- Massifier l'intervention du FEDER sur la rénovation du parc de bâtiments publics
- Assurer une homogénéité de l'intervention du FEDER sur l'efficacité énergétique des grands équipements publics

B / TYPES D' ACTIONS CONCERNES

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS :

- Travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics au niveau BBC
- Projets de rénovation portant sur des bâtiments avec une surface de plancher supérieure à 1 250 m² sont éligibles
- Travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics protégés

OBJECTIF SPECIFIQUE 2021-2027 VISE : OS 2.1

RESULTATS ATTENDUS :

<i>Volume plus important de projets relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments publics</i>	REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●●●○ REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●○○○
<i>Homogénéité de l'intervention du FEDER sur les différents types de bâtiments publics</i>	REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●○○○ REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●●○○

C/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

a. Aspect réglementaire :

- De nouveaux éléments de contexte réglementaire en attente d'application (décret tertiaire) sur les bâtiments tertiaires d'une surface de plancher supérieur à 1 000 m². L'objectif de réduction des consommations est de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 par rapport à 2010. Les seuils de performance énergétique seront précisés par un décret d'application.
- Logique de conformité avec les futurs arrêtés d'application du décret tertiaire. Privilégier une rédaction ouverte des PO notamment sur les niveaux de performance visés (pour les logements d'une superficie supérieur à 1 000 m²) afin de pouvoir être conforme à la réglementation thermique. Le risque étant de ne plus pouvoir financer des opérations qui ne seraient pas en adéquation avec la réglementation thermique. Pour rappel :
 - Pour les bâtiments publics soumis au régime de la réglementation des aides d'État, pour lesquels le surcout est à prendre en compte, seules les opérations allant au-delà de la réglementation thermique sont éligibles ;
 - Pour les bâtiments publics non soumis au régime de la réglementation des aides d'État, pour lesquels le surcout n'est pas à prendre en compte, les opérations permettant d'atteindre les seuils de la réglementation thermique sont éligibles.

b. Approche financière :

- **Identifier et assurer une cohérence des futurs dispositifs de cofinancement de l'efficacité énergétique des bâtiments publics** (CEE, Prêt vert) par la mise en place d'une démarche optimisée pour les bénéficiaires (pièces communes, plateforme de dépôt unique, ...) facilitant la mobilisation à la fois du FEDER et des autres cofinancement mobilisables.

c. Aspect de gestion pour l'autorité de gestion :

- **Dresser un état des lieux des besoins de rénovation par grand type d'équipements de superstructure en amont du calibrage de l'enveloppe** et en lien avec les stratégies locales et régionales en s'appuyant notamment sur les états des lieux réalisés par les cellules économiques de la construction :
 - Régions : lycées et équipements sportifs annexes, établissements professionnels, etc.
 - Départements : Collèges et équipements sportifs annexes, etc.
 - Communes et EPCI : Ecoles primaires, équipements sportifs, établissements locaux d'accueil du public (sans vocation commerciale), etc.
- **Etablir des critères précis de sélection et d'éligibilité des grands équipements publics dans le Programme Opérationnelle** ou en établissant des appels à projet :
 - Sans condition géographique ou sociale (ex. QPV) ;
 - En privilégiant des approches de rénovation globale intégrant la performance énergétique globale voire les enjeux d'accessibilité, le déploiement numérique afin de maximiser l'efficacité du FEDER (montants plus importants) ;
 - **Sous la forme de plans et/ou d'appels** à projets ciblant certains types d'équipement (ex. plan lycées, plan universités, plan collèges) et permettant d'atteindre largement un même titre de bénéficiaire
- **Financer la rénovation des bâtiment protégés**, nécessitant une ingénierie parfois coûteuse et lourde à supporter en mettant en place une cellule spécifique de travail sur la rénovation de ce patrimoine

Dans le respect de la réglementation en vigueur à venir (cf. arrêtés d'application du décret tertiaire à venir)

RECAPITULATIF DE LA FAISABILITE

Niveau de faisabilité : ●●●○

Identification des avantages, inconvénients et points de vigilance :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Possibilité de mutualiser les travaux de rénovation énergétique (loi énergie-climat)- Dispositif « intracting » de la CDC visant à accélérer la rénovation des bâtiments publics	<i>Contraintes des aides d'État sur les bâtiments générant une activité économique (taux de subvention réduit)</i>
POINTS DE VIGILANCE : <ul style="list-style-type: none">○ POINTS DE VIGILANCE : SEUIL DE PERFORMANCE ET ECHEANCE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE POUR LES BATIMENTS TERTIAIRES D'UNE SURFACE DE PLANCHER SUPERIEURE A 1000M² QUI SERONT FIXES PAR LES ARRETES D'APPLICATION DU DECRET TERTIAIRE.	

N° 3 – RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS (HORS GRANDS EQUIPEMENTS)

Type de préconisation :

- **Préconisations d'amélioration**
- **Préconisations d'amplification**
- **Préconisations nouvelles**

Dans le respect de la réglementation en vigueur à venir (cf. arrêtés d'application du décret tertiaire à venir)

A / CONTEXTE ET ENJEUX

CONTEXTE :

- Des besoins de rénovation des bâtiments publics de proximité (mairies, écoles, salles des fêtes...) cumulés importants
- Un manque de structuration et d'ingénierie des petites collectivités territoriales et établissements publics limitant la programmation
- Des objectifs de performance énergétiques fixés dans les Programmes Opérationnels pouvant s'avérer difficile à atteindre (lien avec le cadre de performance) et complexifiant le montage technique des projets

ENJEUX :

- Permettre l'éligibilité des petites opérations de rénovation énergétique publiques
- Massifier la programmation d'opérations de rénovation des bâtiments publics inférieurs à 1 000 m2 de SDP
- Augmenter la visibilité du FEDER pour les collectivités territoriales

B / TYPES D' ACTIONS CONCERNES

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS :

- Rénovation de petits équipements publics (bâtiments techniques, mairies, écoles, ...)
- Accompagnement des collectivités au montage de dossiers (appel à projet accompagnement, ex. AAP « Territoires Smart Energies » en Bretagne)

OBJECTIF SPECIFIQUE 2021-2027 VISE :

RESULTATS ATTENDUS :

<i>Diversité de petits équipements publics cofinancés</i>	REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●●○○ REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●●●●
<i>Nombre de petits équipements publics cofinancés</i>	REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●●○○ REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●●●●

C/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

a. Aspect réglementaire

- Logique de conformité avec les futurs arrêtés d'application du décret tertiaire. Privilégier une rédaction ouverte des PO notamment sur les niveaux de performance visés (pour les logements d'une superficie supérieur à 1 000 m²) afin de pouvoir être conforme à la réglementation thermique. Le risque étant de ne plus pouvoir financer des opérations qui ne seraient pas en adéquation avec la réglementation thermique. Pour rappel :
 - Pour les bâtiments publics soumis au régime de la réglementation des aides d'État, pour lesquels le surcout est à prendre en compte, seules les opérations allant au-delà de la réglementation thermique sont éligibles ;
 - Pour les bâtiments publics non soumis au régime de la réglementation des aides d'État, pour lesquels le surcout n'est pas à prendre en compte, les opérations permettant d'atteindre les seuils de la réglementation thermique sont éligibles.

b. Approche financière :

- **Identifier et assurer une cohérence des futurs dispositifs de cofinancement de l'efficacité énergétique des bâtiments publics** (CEE, Prêt vert) par la mise en place d'une démarche optimisée pour les bénéficiaires (pièces communes, plateforme de dépôt unique, ...) facilitant la mobilisation à la fois du FEDER et des autres cofinancement mobilisables.

c. Aspect de gestion pour l'autorité de gestion :

- **Dresser un état des lieux des besoins de rénovation des petits équipements en amont du calibrage de l'enveloppe** sur la base des consommations des collectivités ou de compilation des audits énergétiques existants des EPCI au niveau régional
- **Assurer une meilleure visibilité du FEDER auprès des petites collectivités territoriales :**
 - En s'appuyant sur les relais locaux (EPCI...)
 - En ciblant des **actions co-financables** avec du FEDER via des appels à projet
- **Améliorer l'accompagnement des petites collectivités territoriales :**
 - En mettant en place un réseau d'animation et d'accompagnement parallèle au lancement des appels à projet ;
 - En lançant une proposition d'accompagnement des bénéficiaires dans les appels à projet (sur fonds régionaux), conjointement aux appels à projet de cofinancement FEDER (ex. appel à projet « territoires smart énergies » en Région Bretagne)
- Pour les petits patrimoines (crèches, écoles, mairies), **privilégier l'intégration de la rénovation énergétique au sein de programmes plus importants** qui portent sur la rénovation et l'efficacité énergétique (plan de revitalisation centre-bourgs, opération d'aménagement global, plan façades, etc.) en intégrant une réflexion plus globale sur l'approvisionnement énergétique (EnR&R)

Dans le respect de la réglementation en vigueur à venir (cf. arrêtés d'application du décret tertiaire à venir)

RECAPITULATIF DE LA FAISABILITE

Niveau de faisabilité : ●●●○

Identification des avantages, inconvénients et points de vigilance :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Possibilité de mutualiser les travaux de rénovation énergétique (loi énergie-climat)- Dispositif « intracting » de la CDC visant à accélérer la rénovation des bâtiments publics	<p>Contraintes des aides d'État sur les bâtiments générant une activité économique (cofinancement restreint aux surcouts)</p>

POINTS DE VIGILANCE : SEUIL DE PERFORMANCE ET ECHEANCE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE POUR LES BATIMENTS TERTIAIRES D'UNE SURFACE DE PLANCHER SUPERIEURE A 1000M² QUI SERONT FIXES PAR LES ARRETES D'APPLICATION DU DECRET TERTIAIRE.

N° 4 – DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES « INNOVANTES » (MARINES, HYDROGENE, THALASSOTHERMIE, ...) OU DE L'INNOVATION DANS DES ENERGIES RENOUVELABLES « MATURES »

Type de préconisation :

- **Préconisations d'amélioration**
- **Préconisations d'amplification**
- **Préconisations nouvelles**

A / CONTEXTE ET ENJEUX

CONTEXTE :

- Des filières de production d'énergies renouvelables « innovantes » où les sources de cofinancement sont réduites et où le FEDER intervient comme un élément déclencheur dans le financement de la partie recherche et développement
- Des filières « mûres » (filières installées utilisant des technologies mûres) où le soutien à la recherche et à l'innovation reste pertinent, ou « émergentes » (filière en phase de massification) où l'aide à l'installation est nécessaire ;
- Des objectifs de la future Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui se centre sur les sources d'énergies émergentes et innovantes
- Le FEDER vu comme une source essentielle de cofinancement des énergies renouvelables et de récupération
- Un cofinancement des réseaux de chaleur par subvention rendant attractif la solution EnR auprès des bénéficiaires ;
- Une fluidité et des synergies dans les stratégies d'intervention et d'instruction à développer entre le FEDER et les programmes nationaux pour optimiser la programmation
- Une variabilité des contextes régionaux et des potentiels de développement à prendre en compte dans la stratégie d'intervention du FEDER sur les énergies renouvelables
- Des modalités de financement et des compétences en montage de dossier FEDER à améliorer chez les acteurs du secteur des énergies renouvelables portant des petits projets
- Une réglementation sur le statut des collectivités territoriales à mettre en cohérence avec le besoin de développement des énergies renouvelables
- Des perspectives de déploiement des énergies renouvelables à corréliser avec les besoins d'approvisionnement des nouveaux modes de transport

ENJEUX :

- Continuer de cofinancer la recherche et développement des énergies « émergentes » en cohérence avec les contextes territoriaux régionaux pour atteindre une maturité optimale de ces énergies
- Permettre le déploiement des filières énergétiques territoriales « innovantes »

B / TYPES D' ACTIONS CONCERNES

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS :

- Energie Marines Renouvelables : thalassothermie, hydroliennes, éolienne off-shore, ... ;
- Production/récupération/stockage d'hydrogène ;
- Récupération de chaleur ;
- Cogénération-bois ;
- Géothermie à haute température ;
- Combustion de combustible solide de récupération ;

OBJECTIF SPECIFIQUE 2021-2027 VISE : OS 2.2

RESULTATS ATTENDUS :

Diversification de la programmation sur les énergies renouvelable
Massification des projets de production

REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D: ●●●●

REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●●○○

C/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

a. Approche réglementaire

- **Les investissements productifs (engendrant une création de la valeur pour l'entreprise) qui ne sont pas en collaboration avec une petite ou moyenne entreprise (PME) ne sont pas éligibles.** Sont éligibles :
 - Les projets de RDI ;
 - Les projets d'infrastructures ;
 - Les investissements productifs (PME) ;
 - Les activités de conseil.

b. Approche financière :

- **Préparer, en concertation avec les acteurs du secteur, les modalités d'intervention du FEDER sur les énergies renouvelables et sur les dispositifs de financement :**
 - Articuler avec les financements régionaux avec les principaux cofinanceurs du secteur comme l'ADEME
 - Connaître les projets d'envergure à venir et les dynamiques régionales afin d'anticiper les besoins de financement en matière de recherche et développement

c. Aspect de gestion pour l'autorité de gestion :

- **Garantir une cohérence de la programmation sur les énergies renouvelables avec le contexte local, les stratégies énergétiques régionales et les besoins en approvisionnement du secteur des transports pour clarifier les besoins véritables en termes de production :**
 - Disposer d'un état des lieux de départ au niveau régional (contexte régional, structuration des filières, ...)
 - S'appuyer sur les stratégies régionales de développement des EnR&R (SRADDET, SRCAE, CPER, S3RRnr, ...)
 - S'appuyer sur les stratégies régionales de développement des transports pour encadrer le déploiement attendu des transports propres afin qu'ils soient alimentés prioritairement par des énergies issues de sources renouvelables (électricité, hydrogène, biogaz, ...)
 - Disposer d'un recensement des projets pour suivre les dynamiques régionales
- **Privilégier le recours à la subvention pour les projets de recherche et développement des filières innovantes de production d'énergies renouvelables et de récupération, :**
 - Pour couvrir le risque financier en finançant la partie recherche et développement des projets
 - Notamment via le recours aux appels à projet pour dynamiser la programmation et donner de la visibilité au FEDER sur les projets éligibles
- **Maintenir un caractère « ouvert » des PO pour ne pas limiter la programmation**
 - Les énergies renouvelables et de récupération restent un secteur en plein développement et au perspectives incertaines. Le FEDER doit être flexible pour assurer les besoins de financement des filières

d. Acteurs à associer

- **ADEME**
- **Syndicats régionaux d'énergies renouvelables**
- **Directions Départementales des Territoires**
- **Services Energies des Départements**

RECAPITULATIF DE LA FAISABILITE

Niveau de faisabilité : ●●●○

Identification des avantages, inconvénients et points de vigilance :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none">- Centrage de la PPE sur les énergies renouvelables émergentes	<ul style="list-style-type: none">- Incertitudes sur les futures innovations- Complexité du montage de projet à anticiper : peut demander du temps et la mise en place de dispositif de portage parfois complexes (projet collaboratif)- Nécessité d'une capacité d'adaptation du conventionnement au fil de l'évolution des projets (avec revue éventuelle des plans de financement, allongement des durées de projets...)
<p>POINTS DE VIGILANCE :</p> <ul style="list-style-type: none">○ MISE EN APPLICATION DU PROJET DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE A VENIR	

N° 5 – SYSTEME INTELLIGENT DE DISTRIBUTION ET STOCKAGE DE L'ENERGIE BASSE ET MOYENNE

TENSIONS

Type de préconisation :

- Préconisations d'amélioration
- Préconisations d'amplification
- Préconisations nouvelles

A / CONTEXTE ET ENJEUX

CONTEXTE :

- Très peu de projets recensés sur la période 2014-2020
- Un modèle économique pour l'optimisation locale encore balbutiant
- Des solutions encore mal perçues au niveau sociétal
- Un retour d'expérience intéressant en Bretagne sur un appel à projet visant soit à financer des projets matures soit à accompagner des porteurs à la définition de leur projet ;
- Sujet fortement lié à la production d'énergies renouvelables et donc à l'objectif stratégique 2.2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables
- Une maturité des projets variable selon les porteurs
- Une niche sectorielle nécessitant encore des besoins de financement
- Une visibilité du FEDER faible sur cette thématique
- Une émergence des projets de boucles énergétiques locales

ENJEUX :

- Pallier le manque de financement des systèmes intelligents de distribution et de stockage de l'énergie basse et moyenne tensions
- Favoriser une approche intégrée de la question des smartgrids en l'intégrant aux réflexions sur l'efficacité énergétique des bâtiments et d'aménagement durable
- Contribuer à l'émergence d'un modèle économique viable de la filière Smart Grids sur le long terme
- Favoriser l'intégration territoriale et sociétale de ce type de projet

B / TYPES D' ACTIONS CONCERNES

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS :

- Projet d'autoconsommation et d'optimisation énergétique de territoires (projet d'autoconsommation collective, boucle locale d'énergie, solution intelligente d'éclairage publique, ...)
- Recherche et développement de solutions de stockage de l'énergie (batteries, réserves d'eau, hydrogène, réseaux de gaz, ...)
- Systèmes transverses intelligent de Management de l'énergie (Solutions de pilotage de l'énergie à distance, amélioration de l'autonomie énergétique de bâtiment, logique innovante d'autoconsommation de la production renouvelable ; gestion des flux d'énergie, ...)
- Projet de complémentarité entre les différentes énergies renouvelable et de flexibilité des productions d'énergies renouvelables (« Power To Gas », solution de production et de stockage d'EnR, complémentarité entre deux solutions EnR, ...)
- Projet d'approvisionnement intelligent des solutions de mobilités durables (système ou réseau de bornes de recharge autonomes de véhicules électriques, système de récupération-stockage-approvisionnement de véhicules hydrogène, ...)

OBJECTIF SPECIFIQUE 2021-2027 VISE : OS 2.3

RESULTATS ATTENDUS :

Massification de la programmation sur ce type de projet

REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●●○○

REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●●○○

C/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

a. Aspect réglementaire :

- **Privilégier les projets de stockage approvisionnés à 100% des énergies provenant de sources renouvelables et pouvoir appliquer le régime d'aides SA 40.405 relatif aux aides à la protection de l'environnement**

b. Approche financière :

- **Garantir une cohérence de la programmation sur les systèmes intelligents avec le contexte local, les stratégies énergétiques régionales et les besoins en approvisionnement du secteur des transports pour clarifier les besoins véritables en termes de production :**
 - S'appuyer sur les dynamiques locales pour connaître les besoins en termes de financement sur cette thématique (réseau d'animation, syndicat d'énergie, ...)
 - S'appuyer sur les stratégies régionales de développement des solutions intelligentes de distribution et stockage de l'énergie basse et moyenne tensions (SRADDET, SRCAE, CPER, S3RRnr, ...)
 - S'appuyer sur les stratégies régionales de développement des transports pour encadrer le déploiement attendu des transports propres afin qu'ils soient alimentés prioritairement par des solutions intelligentes
 - Disposer d'un recensement des projets de Smart Grids pour suivre les dynamiques régionales en s'appuyant sur les réseaux d'animation

c. Aspect temporel :

- **Préparer, en concertation avec les acteurs du secteur, les modalités d'intervention du FEDER sur les systèmes intelligents et sur les dispositifs de financement :**
 - Connaître les besoins de financement de la filière au niveau régional
 - Connaître les projets d'envergure à venir et les dynamiques régionales afin d'anticiper les besoins de financement en matière de recherche et développement

d. Aspect de gestion pour l'autorité de gestion :

- **Maintenir un caractère « ouvert » des PO pour ne pas limiter la programmation**
 - La filière des solutions intelligentes de distribution et de stockage reste un secteur en plein développement et aux perspectives incertaines. Le FEDER doit être flexible pour assurer les besoins de financement des filières
- **Animer la programmation sur ce type de projet afin de mobiliser les porteurs de projets**
 - S'appuyer sur les procédures d'appel à projets pour donner la visibilité au FEDER sur ce type de projet
 - Assurer un relai de l'information (projets éligibles, lancement d'appel à projet, ...) auprès des réseaux d'animation pour dynamiser la programmation (double visibilité) et accompagner les porteurs à la définition de leur projet

RECAPITULATIF DE LA FAISABILITE

Niveau de faisabilité : ●●●○

Identification des avantages, inconvénients et points de vigilance :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Forte dynamique nationale sur cette thématique - Fortement lié à l'OS 2.2 	<ul style="list-style-type: none"> - Incertitudes sur l'évolution des filières
POINTS DE VIGILANCE : <ul style="list-style-type: none"> ○ APPROVISIONNEMENT EN ENERGIES RENOUVELABLES DES SOLUTIONS D'APPROVISIONNEMENT ET DE STOCKAGE POUR BENEFICIER DU REGIME D'AIDES SA 40.405 	

Annexes

SYNTHESE DES ENJEUX DE LA PROGRAMMATION SUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU LOGEMENT

Enjeu de la programmation du FEDER sur l'efficacité énergétique des logements

Efficacité énergétique du logement social

Une forte dynamique 2014-2020 de programmation de la rénovation du logement social avec quelques disparités régionales

Des porteurs de projets de la rénovation du logement social bien identifiés mais hétérogènes quant à leur taille et leur niveau de structuration

Des niveaux de performance énergétique ambitieux parfois difficile à atteindre

Un tableur de vérification d'absence de surcompensation SIEG complexe à utiliser (succession de modifications) mais récemment stabilisé

Une animation territoriale intéressante permise par les stratégies urbaines intégrées

Un déploiement des outils numériques à faciliter pour permettre d'assurer le suivi de la performance des opérations

Une complémentarité entre le prêt éco-PLS de la Banque des Territoires et le FEDER à améliorer et à mieux coordonner lors de l'instruction des dossiers

Des calendriers de programmation entre le FEDER et l'ANRU décalés

Efficacité énergétique du logement privé

Une mobilisation difficile des projets d'efficacité énergétique des logements privés (individuels et copropriétés)

Un financement de l'accompagnement des porteurs de projets privés (copropriétés/individuels) possible par le FEDER mais une forme d'insécurité réglementaire liée au choix des régimes d'aides à appliquer (2 exemples différents dans 2 AG)

La mise en place d'instruments financiers intégrant du FEDER remise en cause par la clause sociale du règlement omnibus sur 2014-2020 mais des exemples de sociétés de tiers financement au fonctionnement intéressant

Un mode de cofinancement du FEDER non adapté à la multitude de petits projets de rénovation du logement privé

Un assouplissement du processus décisionnel pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans les copropriétés privées

Enjeux transversaux

Un manque de compétences techniques des services instructeurs en termes de performances énergétiques identifié auprès de certaines autorités de gestion

Un taux de cofinancement à adapter à la situation de départ du logement et à l'enveloppe total du projet (notion de coût global)

SYNTHESE DES ENJEUX DE LA PROGRAMMATION SUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Efficacité énergétique des bâtiments publics

Enjeux

Une intervention du FEDER majoritairement centrée sur les collèges et les groupes scolaire mais un besoin de financements publics de l'efficacité énergétique des lycées et des universités

Une offre de financement de l'efficacité énergétique des bâtiments publics manquant de structuration et n'incitant pas les collectivités de passer à l'acte

Une visibilité du FEDER pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics à améliorer

Une disparité de la taille des collectivités territoriales rendant difficile le cofinancement d'opérations pour les petites structures

Un mode de calcul du cofinancement et des objectifs de performance énergétique jugés parfois trop ambitieux par les collectivités

Un décret sur les bâtiments tertiaires en attente d'application sur les bâtiments d'une SDP supérieur à 1 000 m²

SYNTHESE DES ENJEUX DE LA PROGRAMMATION SUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Enjeu de la programmation du FEDER sur la production et distribution d'énergies renouvelables et de récupération

Enjeux thématiques par filière

Deux types d'énergies renouvelables largement cofinancées lors de la précédente programmation : le bois énergie et la méthanisation

Des filières d'énergies renouvelables « **mâtures** » en phase de massification de la production (éolien, solaire...)

Des filières dites « **émergentes** » en cours de déploiement, où le FEDER intervient en aide à l'installation et facilite le retour sur investissement des porteurs de projet (bois-énergie, méthanisation...)

Des filières dites « **innovantes** » où les sources de cofinancement sont réduites et où le FEDER intervient comme élément déclencheur dans le financement de la partie recherche et développement (thalassothermie, hydrogène, récupération de chaleur...)

Des objectifs de la future Programmation Pluriannuelle de l'Énergie à prendre en compte avec notamment un centrage sur les énergies dites « émergentes ».

Enjeux transversaux

Le FEDER vu comme une source essentielle de cofinancement des énergies renouvelables et de récupération

Une fluidité et des synergies dans les stratégies d'intervention et d'instruction à développer entre le FEDER et les programmes nationaux pour optimiser la programmation

Une variabilité des contextes régionaux et des potentiels de développement à prendre en compte dans la stratégie d'intervention du FEDER sur les énergies renouvelables

Des modalités de financement et des compétences en montage de dossier FEDER à améliorer chez les acteurs du secteur des énergies renouvelables portant des petits projets

Une réglementation sur le statut des collectivités territoriales à mettre en cohérence avec le besoin de développement des énergies renouvelables

Des perspectives de déploiement des énergies renouvelables à corrélérer avec les besoins d'approvisionnement des nouveaux modes de transport

SYNTHESE DES ENJEUX DE LA PROGRAMMATION SUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES ENTREPRISES

Efficacité énergétique et énergies renouvelables dans les entreprises

Enjeux

Une contrainte liée au marché des quotas CO₂ ne permettant qu'une intervention du FEDER sur la partie recherche et développement des projets d'efficacité énergétique des entreprises

Un cofinancement du FEDER sur la partie recherche et développement des projets innovants indispensable afin que les projets puissent bénéficier d'un retour sur investissement compatible avec le modèle économique des entreprises

Un accompagnement par les partenaires économiques indispensable à la mobilisation des porteurs de projets

Une visibilité du FEDER sur cette thématique assurée par l'animation territoriale et les fonds d'investissement

Une intervention du FEDER sur les entreprises répartie entre plusieurs objectifs thématique pouvant générer un effet de concurrence intra-FEDER

De nouvelles priorités à prendre en compte dans la prochaine programmation : la transition vers l'économie circulaire

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires
Pole politique de cohésion européenne

mae@anct.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr